

Chalarose du frêne et règlements phyto-sanitaires préoccupent les forestiers privés du Pas-de-Calais

Fort de quelque 674 adhérents représentant plus de 18 300 hectares de forêt, le Syndicat des Forestiers Privés du Pas-de-Calais a tenu son Assemblée Générale annuelle le 23 avril dernier à Fauquembergues devant une assistance de plus de cent personnes.

Que viennent rechercher les adhérents dans ce Syndicat ? D'une part, une représentation et une défense de leurs intérêts auprès des organismes de l'État, de la Région, du Département et même de la commune. Il s'agit, par exemple, de la Direction régionale de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt (DRAAF), de la Direction régionale de l'Environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL), des services fiscaux, du Centre régional de la propriété forestière (CRPF), etc ...

Les forestiers privés attendent aussi de leur Syndicat des formations et des informations. C'est le rôle de la formation à la gestion forestière (FOGEFOR) qui consiste, depuis plus de 15 ans, à assurer un enseignement, un samedi par mois (hors congés d'été), à la fois en salle et sur le terrain, à raison d'une trentaine de participants par session. Ce sont ainsi quelque 500 forestiers privés ou enfants de forestiers qui ont suivi ces formations.

C'est aussi le rôle du Centre d'études techniques forestières (CETEF) dans lequel une soixantaine de forestiers privés partagent leurs connaissances et leurs expériences sur des sujets plus techniques, à raison de quatre ou cinq journées par an, où la visite de bois est aussi privilégiée.

Certains frênes semblent résister à la maladie ...

Une Assemblée Générale est l'occasion de faire le point sur des sujets d'actualité. Il en est deux qui préoccupent particulièrement les forestiers actuellement. Tout d'abord la chalarose, cette maladie qui attaque les frênes, essence prépondérante dans les peuplements forestiers du Pas-de-Calais. Beaucoup sont atteints et dépérissent lentement, surtout les sujets assez jeunes. Que faut-il faire ? Il n'y a pas de traitement. Le mieux, a indiqué Charles du Haÿs, Président des forestiers du Pas-de-Calais, est de vendre les sujets arrivés à maturité. Les cours se maintiennent entre 65 et 245 €/m³, selon la qualité. Les jeunes frênes atteints sont plutôt à éliminer, en bois de chauffage, par exemple. Quant aux sujets encore jeunes mais qui ne semblent pas atteints, sans doute faut-il les préserver. Peut-être y aura-t-il parmi eux les futurs spécimens résistants à la maladie ? « Wait and see », diraient nos amis britanniques ...

Un autre grave souci pour les forestiers est une instruction ministérielle qui voudrait imposer un traitement phytosanitaire par fumigation à tout bois destiné à l'exportation hors de l'Europe. Ce traitement coûterait 20 €/m³, de quoi désavantager les bois français par rapport à ceux des autres pays, européens ou non, qui n'ont pas à subir ces frais.

La Fédération nationale des forestiers privés de France – Fransylva – bataille dur sur le sujet et a réussi à reporter deux fois l'application de cette mesure. Elle est néanmoins prévue pour le 1er juillet prochain. Elle va inciter les forestiers privés à ne pas vendre, à des cours qui n'ont toujours pas retrouvé leur niveau d'avant les tempêtes de 1999. Or l'État qui dit vouloir inciter à une meilleure mobilisation du bois, la freine gravement par cette mesure ! Cherchez l'erreur ...

Cours des bois : du bon et du moins bon ...

Ces cours des bois sont toujours – évidemment – un moment d'information très attendu des forestiers privés. Pierre de Chabot-Tramecourt, Directeur de la Coopérative Forestière d'Amiens et d'Arras, en a donné les grandes tendances lors de l'assemblée.

- **Le peuplier** a des cours qui évoluent entre 25 et 30 €/m³ pour la qualité emballage et sciage léger, entre 15 et 25 € pour la qualité palette et entre 8 et 15 € pour le bois énergie.
- **Le chêne** évolue entre 220 et 260 €/m³ pour le premier choix (qualité merrain), entre 60 et 190 €/m³ pour le second choix (destination Chine) et entre 39 et 60 €/m³ pour le troisième choix.
- **Le hêtre** se vend entre 80 et 130 €/m³ pour le premier choix (menuiserie, escaliers), entre 34 et 65 €/m³ pour le deuxième choix (Chine).
- **Le frêne** de qualité tranchage se vend entre 130 et 245 €/m³ et, pour la qualité sciage, entre 63 et 96 €/m³ (Chine).
- **Le merisier** connaît toujours de la mévente : ses cours évoluent entre 50 et 75 €/m³.
- **Le sycomore** est une bonne surprise : sa meilleure qualité, à destination de l'Espagne, atteint 350 €/m³ !
- **Le châtaignier** se vend entre 65 et 105 €/m³.
- **Le tilleul** entre 44 et 60 €/m³.



Paul FROISSART,
Secrétaire Général

Le Président Charles du Hayès pendant son exposé. Plus de cent personnes avaient pris place dans la salle des fêtes de Fauquembergues.

Siège Social :

M. Charles du HAYS
28, Rue du Moulin
62134 ERIN
Tél. : 03-21-41-81-46

Secrétariat Général :

Monsieur Paul FROISSART
14, Rue Alexandre Leleux
59000 LILLE
Tél. : 03-20-57-51-87

*« Une forêt privée gérée et préservée
par un réseau d'hommes compétents
au service des générations futures »*